

2 Un peu d'histoire

1.1 LA PRISE EN CHARGE SCOLAIRE DES ENFANTS SOURDS

Un texte spécifique traite de l'obligation scolaire des enfants sourds et muets : c'est la loi de 1882, dans son article 4, qui prévoit un règlement déterminant les conditions d'instruction des aveugles et des sourds muets. Ce texte est resté lettre morte jusqu'en 1906, où une loi de finances permet la création de classes spécifiques. Adoption le 15 avril 1909 de la loi portant sur les "écoles et classes de perfectionnement pour enfants arriérés d'école". Parallèlement, en 1909, création du C.A.E.A. : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Arriérés d'école.

1.2 DE L'APRÈS GUERRE AUX ANNÉES 70

◆ L'institution

L'établissement accueille jusqu'en 1952 des aveugles, des sourds et des paralysés (les 3 cours d'école témoignent de cette époque).

On passe de 140 pensionnaires au début du siècle à une cinquantaine pendant la guerre, pour remonter à près de 200 en 1947. Dans les années 50 : 210 sourds et 65 déficients visuels.

En 52, création de l'établissement Marc Sautet, pour l'accueil spécifique des handicapés physiques. En 74/75, création de l'Ecole Nationale de Perfectionnement pour aveugles de Loos, ce qui permet de définir clairement la mission de l'établissement : accueil des déficients auditifs.

L'établissement est alors une école départementale spécialisée.

◆ Les professions

Les premiers enseignants ont la spécialisation C.A.E.A. (enseignement des enfants arriérés).

En 1963, création du C.A.E.I.. A cette époque, il n'y a que des enseignants et des agents départementaux.

◆ Le projet pédagogique

Le projet est rattaché à un projet d'insertion professionnelle : à 14 ans (fin de la scolarité obligatoire), apprentissage rattaché au C.E.T. de Lesquin. Les élèves apprennent des métiers manuels, supposés en rapport avec le handicap visuel ou auditif : tailleur, cordonnier, accordeur de piano, vannier et menuisier.

A cette époque, peu de prise en charge médicale : pas de prothèse, la rééducation est réalisée par les enseignants (méthode oraliste). La gestuelle a une *existence officieuse*.

◆ Le recrutement

On note une majorité de garçons, venant de toute la région. L'école est "difficile", ce qui entraîne un grand turn-over des enseignants. L'indemnité de sujétion spéciale stabilise les enseignants et les met au même niveau que les professeurs de l'I.N.J.S.

1.3 L'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR (LES ANNÉES 70)

◆ L'histoire institutionnelle

Un nouveau directeur arrive, avec la volonté d'humaniser et d'ouvrir l'établissement sur l'extérieur. Une association de parents très active se crée et renforce une volonté d'intégration et d'oralisme. Ce militantisme parental reste fort jusque dans les années 80.

On observe une restructuration de l'internat visant à favoriser une prise en charge éducative plus large. L'arrivée des éducateurs contribue à cette mission. Dans le cadre de la diversification des modes d'hébergement, création de familles d'accueil et embauche d'une assistante sociale en 1968.

En 1970 : création d'un outil de diagnostic : le Centre d'Audiophonologie et embauche de la première orthophoniste.

Dans les années 70 : arrivée des psychomotriciens et des psychologues.

Avec l'arrivée de la méthode verbo-tonale, marquée par de nombreux échanges avec le Centre Suvag de Zagreb du Professeur Guberina (initiateur de la méthode), l'institut devient une référence nationale pour cette méthode.

Les premières prothèses sont disponibles.

Le degré de surdité est testé à l'entrée.

◆ L'environnement

A cette époque, ébauche d'un remboursement des prothèses auditives, développement des professions éducatives et des associations de type " A.P.E.I., A.P.F. ".

Création d'établissements spécialisés pour l'accueil des handicapés.

En 1975, deux lois d'orientation en faveur des personnes handicapées sont promulguées :

- Loi n°75-534 d'orientation en faveur des personnes handicapées (création des C.D.E.S., C.O.T.O.R.E.P.)
- Loi n°75-535 relative aux institutions sociales et médico-sociales (organisation législative de la filière médico-sociale).

